



Strasbourg, 10 mars 2011

CEP-CDPATEP (2011) 3F

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

CEP-CDPATEP

6^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR

LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
- Salle 5 -
3-4 mai 2011

CONCLUSIONS DE LA 8^E REUNION DES ATELIERS DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE SUR « PAYSAGE ET FORCES DETERMINANTES », (MALMÖ, SUEDE, 8-9 OCTOBRE 2009)

*Document du Secrétariat Général
Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire
Direction de la Culture et du patrimoine naturel et culturel*

La Conférence est invitée à :

- prendre note des Conclusions générales de la 8^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysage et forces déterminantes* » (Malmö/Alnarp, Suède, 8-9 octobre 2009) et de la publication des actes de la Réunion dans la Série du Conseil de l'Europe « *Aménagement du territoire européen et paysage* » (2010, N° 93) ;
- remercier chaleureusement la Direction nationale suédoise du patrimoine et ses partenaires, ci-après mentionnés, pour leur coopération avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe dans l'organisation de l'événement : Région de Skåne, Ville de Malmö, Municipalité de Lomma, Université suédoise des Sciences agricoles, Fédération des fermiers de la Suède, Agence suédoise de la protection de l'environnement, Administration suédoise des routes, Conseil national de l'habitat, de la construction et de la planification, Direction suédoise de l'agriculture, Conseil des objectifs environnementaux, Agence suédoise des forêts ;
- discuter des suites qu'il serait souhaitable de leur donner aux niveaux international, national, régional et local.

Conclusions générales de la Huitième Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

« Paysage et forces déterminantes »
Malmö/Alnarp, 8-9 octobre 2009

Graham FAIRCLOUGH, Association européenne des archéologues (EAA)
Ingrid SARLOV-HERLIN, Conseil européen des écoles d'architecture paysagère (ECLAS)

Avec la coopération des présidents et modérateurs de la session

1. INTRODUCTION

Le rapport qui suit reprend sous forme écrite et augmentée le résumé de clôture que nous avons présenté au 8e Réunion des Atelier du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, organisé à Malmö/Alnarp, les 8-9 octobre 2009. Notre exposé d'origine s'inspirait des observations immédiates préparées pour nous, sur chaque session, par les présidents et modérateurs, mais il n'offrait malgré tout qu'une synthèse rapide et à haut niveau des résultats particulièrement riches de ces deux jours d'interventions et de débats. Le présent document est donc plus complet de nos réflexions ultérieures au cours des semaines qui ont suivi l'atelier.

Le document se divise en trois parties :

- dans la section 2 ci-dessous, nous rappelons brièvement les buts et objectifs de l'atelier ; le Programme figure à l'annexe 1 ;
- dans la section 3, nous soulignons certaines des grandes questions qui ont émergé de chaque session de l'atelier ;
- dans la section 4, nous énonçons quelques-unes des idées transversales qui ont été abordées au cours de l'ensemble des sessions – soit les fils reliant, de différentes manières, les sessions thématiques.

2. LA 8e REUNION DES ATELIER DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE : « PAYSAGE ET FORCES DÉTERMINANTES »

Le programme préparé pour la réunion par le Conseil de l'Europe en coopération avec la Direction nationale suédoise du patrimoine et l'Université suédoise des Sciences agricoles décrivait de quelle manière l'atelier se proposait de fournir un cadre de travail adapté à l'évolution actuelle (ainsi qu'à sa signification et à son impact sur le paysage) dans les domaines du changement climatique, de la mondialisation de l'espace, des transformations sociales et de la mutation des systèmes et des modes de production et de consommation. De grands défis s'annoncent pour la société et le paysage dans les quelque dix ans à venir, tels que l'instauration de nouvelles configurations et de mesures d'économie en ce qui concerne l'énergie, de même que la possibilité de pénuries énergétiques, de transformations démographiques et de hausse des prix de l'alimentation, de la terre et des matières premières. Il est apparu que la modification constante du paysage due à ces forces déterminantes créait un nouveau champ d'activité où concevoir des politiques et des mesures efficaces.

La structure de la réunion avait pour objectif de rassembler et d'échanger des idées et des points de vue ainsi que des approches pratiques et théoriques pour traiter tout un éventail de questions brûlantes qui se poseront à l'Europe dans les prochaines décennies. Le débat portait sur les niveaux européen, national, régional et local et s'inscrivait dans le contexte d'une future gouvernance du paysage au sein des systèmes démocratiques du continent.

Les organisateurs de la réunion espéraient également donner aux acteurs clés et aux parties prenantes de la protection, de la gestion et de la planification du paysage la possibilité de discuter de moyens efficaces de renforcer leur action. La réunion a été l'occasion de mettre en avant les pratiques et approches de pointe en Suède, afin d'encourager un débat national plus approfondi dans le pays quant aux effets des forces déterminantes qui influent actuellement sur le paysage.

Parmi les grands thèmes prévus pour la réunion figurait aussi la question de savoir comment des aspects relatifs au paysage tels que les valeurs écologiques et les normes de qualité pouvaient être conciliés avec l'évolution du libre marché, en particulier au niveau transnational. Certains de ces points avaient été débattus lors d'un colloque organisé la veille, à Lund, par le Groupe de recherche sur les paysages nordiques, et nombre d'idées abordées pendant cette manifestation ont été reprises au cours de l'atelier de Malmö/Alnarp.

3. LES SESSIONS DE L'ATELIER

L'atelier comprenait quatre sessions :

1. Le changement climatique et le nouveau paradigme énergétique
2. Le « Globalpaysage », paysage mondialisé
3. Les transformations sociales
4. Les paysages, systèmes de production et schémas de consommation

Session 1 : Le changement climatique et le nouveau paradigme énergétique

La première session s'est penchée sur la relation entre le changement climatique et l'évolution des besoins et contraintes énergétiques, ainsi que sur leur impact au niveau du paysage. Des points de vue ont été exprimés par la Suède, les Pays-Bas et l'Allemagne, ainsi que par l'Agence européenne de l'environnement pour une perspective plus large. Ils ont évoqué le changement climatique et les énergies renouvelables, en termes tant fonctionnels que politiques, et abordé l'analyse prospective et les stratégies d'adaptation. De ces échanges, et du débat et des questions auxquelles ils ont donné lieu, ont émergé plusieurs axes solides.

Le plus important de ces axes tient peut-être à la reconnaissance du fait que gérer l'adaptation du paysage au changement climatique n'est pas exclusivement un problème environnemental ou scientifique. Il s'agit plutôt d'un point de rencontre, sinon de collision, entre deux morales contemporaines de puissance et d'importance égales – d'un côté, l'équité démocratique (l'idée d'un patrimoine commun et de droits de l'homme ou des peuples, à quoi se rapporte étroitement la Convention européenne du paysage, mais aussi la Convention de Faro) et, de l'autre, l'éthique écologique (la responsabilité humaine d'adopter des comportements durables en matière d'écologie, d'environnement, ainsi qu'à l'égard des autres espèces). Dans le cadre de la recherche et de la gestion paysagères, on ne prête généralement que peu d'attention à ces interactions ou à l'équilibre entre ces pôles. De nouvelles recherches, de nouvelles données et de nouvelles théories s'imposent.

On a également identifié d'importants défis s'agissant de garantir une participation effective du grand public et des parties prenantes. Cela constitue aussi une nouveauté, d'une certaine manière, bien que chaque réunion des ateliers apporte son lot d'exemples neufs en provenance d'un nombre croissant de pays de la Convention européenne du paysage. Il est nécessaire que la participation – ou plus précisément, et de préférence, l'engagement et l'autonomisation – se concentre sur la définition d'objectifs et la prise de décisions touchant le paysage. Par ailleurs, il apparaît fondamental d'intégrer la mémoire sociale dans l'analyse, la politique et les instruments relatifs au paysage, car celle-ci constitue une vaste source de savoirs susceptibles de contribuer à défendre la diversité face à la banalisation.

La session a eu pour conclusion générale que nous devons produire des efforts d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique en abordant les problèmes d'un point de vue tant social et culturel qu'environnemental. Le changement se répercutera sur l'utilisation de l'énergie, sur le paysage et donc sur les gens. Les facteurs sociaux appellent un apport énergétique, tandis que les forces du marché déterminent ce qui est réalisable. Ces forces ne sont pas externes à la société, mais alimentées par des souhaits et ambitions politiques et culturels, notamment des aspirations relatives au mode de vie (le « rêve de prospérité ») qui pourraient faire obstacle à une adoption à grande échelle de plus faibles niveaux d'utilisation de l'énergie.

L'énergie renouvelable constitue un marché neuf et de plus en plus solide qui implique des acteurs puissants ; il est ressorti des ateliers l'impression forte qu'en raison de sa nouveauté, ce marché était encore sous-réglementé dans de nombreux endroits et de bien des manières. Ses impacts sociaux et écologiques ont autant besoin de suivi et de réglementation que ses impacts économiques. Ramener la décision à un niveau plus local pourrait offrir des solutions, mais certains participants aux ateliers se sont inquiétés que les initiatives locales puissent comporter le risque d'une érosion des valeurs paysagères ou d'un manque de cohérence dû à la décentralisation (recul dans les priorités, savoirs inadéquats).

L'évolution des mentalités et le problème des inégalités sociales font tous deux partie de l'équation entre équité démocratique et éthique écologique. Le rôle des attributs sociaux – richesse et classe ou puissance relative des groupes d'intérêts dans les secteurs de l'énergie et de la « conservation » – comme facteurs et forces déterminantes est souvent négligé. Des groupes de pression influents, souvent dans les segments à revenus élevés, peuvent éloigner les champs d'éoliennes de leur voisinage et les repousser vers des quartiers dont les populations ont un moindre poids social ou politique. La répartition et l'emplacement des sources d'énergie renouvelable s'en trouvent donc modifiés ou biaisés, et l'adoption de modes de vie moins coûteux en énergie (pas d'avions, pas de voitures) peut trop facilement être imposée de manière inégalitaire aux secteurs sociaux et aux territoires défavorisés. Tout cela représente des difficultés pour les Conventions de Florence et Faro, de même que des préoccupations fondées pour le Conseil de l'Europe.

De nouveaux paysages émergeront de configurations et de méthodes à la fois neuves et différentes en termes de production et de consommation d'énergie. L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets donnera lieu à des paysages réinventés et entraînera une modification des perceptions et des comportements à leur égard. D'autre part, de nouveaux modèles de production d'énergie (biocarburants, éoliennes, régulations fluviales) pourraient aboutir à réhabiliter les liens plus directs qui existaient à l'époque préindustrielle

entre la terre (et le paysage) [culture d'aliments pour nourrir les animaux de trait, utilisation de moulins à eau puis, plus tard, à vent], l'énergie et le transport.

Le défi qui consiste à accroître la part renouvelable de la production d'énergie implique donc nécessairement un renforcement de la recherche, de la conception et de la création de paysages. Une meilleure compréhension de la façon dont les paysages du XXe siècle se sont formés (tant physiquement qu'au niveau de la perception) autour du charbon, par exemple, facilitera la définition de nouveaux paysages énergétiques au XXIe. Il s'agit d'un domaine émergent de la recherche paysagère qui vient compléter la focalisation plus habituelle de celle-ci sur l'étude et la planification des paysages ruraux. On parle ainsi peu de la manière dont l'actuelle surconsommation d'énergie se reflète dans le paysage.

Enfin, nombre des notions relatives à l'« énergie » sont abstraites et difficiles à saisir. Celle de « paysage » pourrait aider à donner de la cohérence au débat, à lui donner un fondement solide, afin que de rendre plus concrète la réflexion autour de l'énergie.

Session 2 : Le « Globalpaysage », paysage mondialisé

Le deuxième thème avait trait au « globalpaysage », soit les questions de paysage abordées à l'échelle mondiale. Il a fait l'objet d'exposés de la Suède, du Portugal et de la Chine, ainsi que d'une présentation vraiment complète du ciel nocturne de la terre et d'un aperçu historique de l'ubiquité des systèmes mondiaux – la mondialisation n'est pas nouvelle à tout point de vue. On s'est notamment penché sur la question de savoir comment faire face à un changement très rapide et à grande échelle. Ces points avaient aussi été abordés plus en détail, la veille, dans le cadre d'un séminaire de recherche visant à « Réévaluer l'agenda environnemental mondialisé et les forces motrices dans le cadre des paysages », à l'université de Lund, et une synthèse de ce séminaire a été présentée à cette session de l'atelier.

Le mode de vie et l'occupation des sols dans une partie du monde ont une influence sur le paysage dans une autre. Mais il s'agit d'un processus relativement complexe, étant donné que les relations entre les niveaux global et régional diffèrent selon les endroits. Le plan global a une portée mondiale, mais il existe aussi des interactions ou tensions spéciales entre des régions données. En différents endroits de la planète, la gestion ou la protection des paysages pourrait être mieux mise en oeuvre par l'intermédiaire de lois et de réglementations, alors qu'ailleurs il faudrait recourir à la coutume et au consensus.

Le problème de l'énergie a également été soulevé durant cette session en tant que question globale. On s'est demandé si la terre était une marchandise comme les autres, ou s'il faudrait différents modes de valorisation éventuellement non interchangeables. Il est possible que l'alimentation et l'énergie appellent des méthodes de valorisation distinctes et différentes, la production alimentaire constituant la plus importante des utilisations de la terre. D'autres préoccupations risquent néanmoins de gagner en importance. La migration de vastes groupes de population en raison du changement climatique, par exemple, pourraient faire considérablement remonter la question de l'occupation des sols comme abris – hébergement des populations déplacées (du Pacifique ou de l'Océan indien, notamment) – dans les ordres du jour relatifs aux politiques et aux paysages.

Durant les discussions, on s'est interrogé sur la façon dont les préceptes de la Convention européenne du paysage pourraient être appliqués aux contextes globaux, en gardant à l'esprit tous les degrés de diversité, collective comme individuelle, qui existent à l'échelle mondiale.

En matière de paysage, un point de vue adapté à l'Europe (et la définition particulière du paysage y afférente) conserve-t-il toute sa pertinence sur d'autres continents ? Il est sûr que certaines populations vivant dans d'autres parties du monde ressentent des affinités, sinon un sentiment de propriété, à l'égard des paysages européens, pour des raisons ancestrales ou patrimoniales, et l'histoire mondiale est telle que le paysage « européen » est né sur d'autres continents. L'idée générale d'une perspective européenne distincte peut également être remise en cause en pointant les effets des systèmes mondiaux sur plusieurs siècles, sinon davantage. L'Europe n'a jamais été isolée. D'autre part, des traditions paysagères différentes se sont développées sur l'ensemble de la planète. Il n'est pas forcément facile pour tous les pays d'adopter la conception du paysage tel que défini par la Convention européenne du paysage, y compris au sein même de l'Europe. Il serait regrettable qu'une mondialisation des politiques, en reproduisant la Convention européenne du paysage partout et de manière indiscriminée, appauvrisse cette diversité globale.

Session 3 : Les transformations sociales

Le troisième thème relatif aux changements sociaux se rapportait à la question des forces déterminantes d'un point de vue latino-américain et européen et suivant les perceptions nationales estonienne, suédoise et norvégienne. Il a été abordé par le biais de tout un éventail d'exposés sur différents types d'évolution des paysages actuels, de l'urbanisation moderne des villes mondiales au tourisme, en passant par les autoroutes et le patrimoine, et sur diverses manières d'en tenir compte, y compris la réforme agraire et l'aménagement du territoire.

Il est ressorti de la session la conclusion importante que les transformations sociales constituaient des forces vraiment déterminantes s'agissant de l'évolution du paysage. Bien qu'elles puissent être très différentes, compte tenu de la nature et de l'ampleur du changement social (migration, tendance démographique, vieillissement de la population), elles soulignent de quelle façon elles favorisent ou compromettent les paysages. Les forces déterminantes peuvent ne pas être uniquement économiques et matérielles, mais aussi idéologiques et immatérielles. Elles présentent souvent un caractère changeant, aussi – ni statiques ni soudaines.

Les exemples de projets de conception fournis durant cette session ont montré que nous ne devrions pas simplement regarder en arrière, avec nostalgie, les paysages dont nous pensons qu'ils étaient mieux. Nous avons pu constater que les paysages abandonnés, par exemple dans les villes, pouvaient être remis en état grâce à une approche adaptée. L'action en faveur des paysages doit s'inscrire dans la sphère politique, à plusieurs échelles.

Le tourisme est considéré comme une source importante d'investissement interne pour appuyer la gestion des paysages, dès lors qu'il est réglementé de telle sorte que les recettes touristiques bénéficient à l'économie locale autant que nationale. Il présente aussi des inconvénients en termes de consommation énergétique globale ou de fourniture d'infrastructures dédiées, ou simplement d'usure, ce qui peut pousser l'évolution des paysages dans des directions que certains jugent inappropriées ou irrespectueuses. En même temps, on aurait tort de penser que le tourisme représente la seule valeur économique du paysage (non plus que du patrimoine culturel – voir les documents présentés dans « Le patrimoine et au-delà »). Le paysage est plutôt une ressource majeure pour tous les aspects de l'économie, à égalité avec la terre elle-même, les minéraux ou les ressources humaines.

D'un autre côté, est-il réaliste de demander au paysage de fournir tous les bénéfices sociaux qu'on attend de lui, tels que la qualité de vie, l'identité ou la santé mentale ou physique ? Dans l'ensemble, les participants à l'atelier ont jugé que oui, mais il est clair que trouver comment donner au paysage les moyens de réaliser son potentiel social (au lieu de simplement devenir un outil parmi d'autres, et à portée limitée, en faveur de la biodiversité) constitue l'un des plus grands défis de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage dans toutes les parties de l'Europe. Cela dit, il s'agit aussi du plus grand avantage potentiel en la matière, dans le droit fil des objectifs fixés par la Convention de Faro au rôle du patrimoine culturel dans la société.

Durant les débats, la question a été posée de savoir si la grande majorité des gens pensait réellement en termes de paysage, estimant que celui-ci appartient à tout le monde, ou si les experts restreignaient le terme sans le savoir. Il y a presque toujours un lien entre les personnes et les lieux, mais s'exprime-t-il nécessairement à travers l'idée de paysage, ou par un autre biais ?

Session 4 : Les paysages, systèmes de production et schémas de consommation

Cette session a introduit de nouvelles perspectives grâce à des exposés de l'Italie et de l'Europe centrale et en portant un regard plus précis sur la dimension économique des facteurs influant sur les paysages. Elle a bouclé la boucle de l'atelier en revenant à la question des énergies renouvelables et des biocarburants, non sans conserver une approche sociale et culturelle en se penchant sur la qualité des paysages, et par le biais de l'accent mis sur le paysage comme partie intégrante de l'économie. La discussion a par exemple montré comment le recours à des contraintes juridiques et à des consortiums publics pouvait améliorer à la fois le paysage culturel et la consommation touristique.

De solides méthodes d'évaluation économique (jamais très facile à réaliser) et de mesure des préférences et aspirations sociales sont nécessaires de toute urgence. Les échanges de vues ont également mis en avant des exemples d'initiatives locales et de réseaux régionaux qui, en tant que vecteurs de changement, peuvent assumer une fonction sociale. L'économie n'est pas tout, et les mécanismes de marché ne sauraient apporter tous les biens collectifs. Il faut aussi atténuer la dynamique du marché par des interventions politiques, des subventions d'État et des achats de biens collectifs. Nous avons encore besoin, par exemple, de parcs publics librement accessibles dans les villes. La mesure dans laquelle il est possible d'y veiller varie cependant d'un pays à l'autre, illustrant diverses façons nationales et culturelles d'établir un équilibre entre l'État et le marché.

Enfin, il a été question des effets positifs et négatifs potentiels et réels des politiques régionales et spatiales de la PAC et de l'Union européenne sur les paysages. Ces effets ont une influence notable sur le paysage rural. Bien que l'Union européenne ne soit pas compétente à cet égard, ses politiques ont néanmoins une incidence sur les terres, l'occupation des sols et les modes de vie, ce qui agit inévitablement et considérablement sur le paysage. Il y a encore beaucoup de champ libre pour renforcer le « filtre paysager » par lequel la politique de l'Union européenne est formulée et appliquée.

4. AXES COMMUNS

A la fin de l'atelier, on a pu identifier les questions et thèmes transversaux courant comme des fils rouges d'un bout à l'autre du débat et entremêlant les quatre différentes sessions, leurs

documents de travail et les discussions auxquelles elles avaient donné lieu. Une partie des idées qui s'étaient ainsi fait jour ont été présentées à la clôture de l'atelier, mais une synthèse légèrement plus approfondie est proposée ci-après. Il est possible d'y voir, dans une certaine mesure, une contribution à un ordre du jour ou un cadre d'action plus large pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage dans plusieurs de ses aspects les plus ambitieux et orientés sur le social.

Ces conclusions plus générales de l'ensemble de la réunion sont regroupées en huit thèmes interdépendants :

- i. Le « paysage » comme outil « socialement holiste »
- ii. Des enseignements du passé ?
- iii. Futurs
- iv. Objectifs pour le paysage
- v. Outils concrets
- vi. Les gens
- vii. Termes
- viii. Développement durable

i. La notion de « paysage » comme outil « socialement holiste »

Ce thème illustre l'accent que chaque session a mis sur l'importance du paysage pour la société. La Convention européenne du paysage souligne la relation d'interdépendance forte qu'il entretient avec un large éventail de valeurs et d'aspirations sociales. Elle insiste sur le pouvoir potentiel que la notion de paysage détient du simple fait qu'elle est une perception humaine de l'environnement. Cela revient à s'en servir comme d'un outil de généralisation multi-niveaux en vue de poursuivre nombre d'autres objectifs, pour nous aider à faire face aux principaux changements environnementaux et sociaux. En effet, le paysage a fréquemment été décrit comme étant en soi un facteur d'évolution.

Les uns après les autres, les exposés présentés durant l'atelier ont fait ressortir la nécessité pour la Convention d'être mise en œuvre par le biais de processus de partenariat et de coopération. Les intervenants ont dit combien il était difficile de sortir des petites boîtes que crée une approche fragmentée de l'environnement. Ils ont donné des exemples du besoin d'abattre, ou du moins d'abaisser, les murs entre les disciplines académiques et entre l'université et les secteurs opérant dans la « gestion » du paysage. Il faut accorder de l'espace à tous les domaines de connaissance dans ces perspectives plus larges, de sorte qu'il soit possible de partager points de vue, prévisions et aspirations. C'est sûrement de cela qu'il est question quand on affirme que le paysage offre une tribune ou un forum où toutes les parties prenantes (le paysage n'appartenant à personne, et en même temps à tout le monde) peuvent se rencontrer, échanger des opinions et des savoirs. Il constitue un cadre de travail rassembleur et intégré, et il peut agir comme un moteur d'intégration. Telles sont les manières dont ce rôle du paysage a été décrit durant l'atelier de Malmö/Alnarp, démontrant que la Convention européenne du paysage et ses termes sont largement adoptés.

Travailler ensemble au-delà des barrières entre les disciplines est plus qu'un impératif pour les experts. Cela vaut aussi pour la relation entre les experts et le grand public. Les gens peuvent ou non utiliser le mot « paysage » (d'autres termes – campagne, lieux – sont des équivalents usuels), et ils peuvent choisir de ne pas du tout voir le monde à travers ce prisme, mais il n'en reste pas moins que quelque chose de très semblable au paysage occupe le cœur

et l'esprit de chacun. C'est toutefois une notion qu'ils se font eux-mêmes. Les experts ne « donnent » pas le paysage aux gens. Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'ils ne peuvent pas les orienter vers de nouvelles conceptions du paysage, en leur faisant par exemple remarquer des aspects nouveaux, inconnus, apparemment invisibles ou cognitifs (non visuels) du paysage. Tout cela peut enrichir le stock de matières premières dont chaque individu dispose pour « construire » son idée du paysage.

D'égale importance sont les moyens qu'ont les gens d'aider les experts à comprendre le paysage et ce qu'il signifie, à réconcilier – par exemple – les objectifs écologiques et environnementaux avec les aspirations relatives au paysage et au mode de vie, ou à combiner la compréhension des processus physiques et les nuances de la mémoire et de l'association d'idées.

Au centre de ces considérations figure un sentiment qui a été exprimé sans cesse durant les sessions de l'atelier, à savoir la nécessité de mobiliser les individus depuis la base, au niveau de la rue, à la faveur d'une approche ascendante. Cette voie n'est pas sans obstacle, mais il est essentiel que ceux qui se définissent comme des experts ou des spécialistes du paysage (et ceux qui sont mis en position de prendre des décisions quant aux paysages futurs, que ce soit par des mécanismes démocratiques ou par les forces du marché) s'efforcent d'approcher les gens, les personnes ordinaires, et pas simplement les gouvernements. Ils doivent le faire non seulement auprès des résidents locaux mais aussi des voyageurs, des visiteurs et même des individus pour lesquels une zone est « leur » paysage quand bien même à distance, dans l'espace ou dans le temps, voire simplement parce qu'ils le voudraient sans l'avoir jamais vu, lui accordant pourtant la plus haute importance – des « rêveurs ».

On a souvent entendu le refrain « travailler tous ensemble » durant l'atelier, étroitement associé à des références au paysage en tant que bien commun, à l'espace public des villes et des bourgs, à l'accès à la campagne. Le paysage est inextricablement lié à l'identité et constitue une manifestation centrale de la culture. Autrement dit, il est à la fois un miroir tendu à la société et un outil pour elle. Il pourrait très bien être vu comme ayant des attaches fortes avec des disciplines physiques telles que la protection de l'environnement et la gestion des sols, mais il doit avant tout partir des gens et de la société.

ii. Des enseignements du passé ?

Il est ressorti de l'ensemble des ateliers que le passé et le futur des paysages étaient interdépendants. La remise en correspondance de l'utilisation de l'énergie avec la terre par l'intermédiaire des biocarburants et de certaines techniques renouvelables, telle que mentionnée plus haut, est un exemple parmi d'autres de cette prise de conscience. Il en va de même de la nécessité de mieux comprendre les processus physiques et culturels qui ont donné sa forme au paysage, non seulement au cours des décennies passées ou des derniers siècles, mais également au fil de millénaires d'interaction entre l'humain et la nature. Nous avons besoin de cette connaissance avant d'essayer de prendre des décisions majeures quant à la direction à donner aux paysages à l'avenir.

Le « long terme » a deux facettes. Il inclut à la fois les processus qui ont eu lieu continuellement ou épisodiquement il y a des siècles mais influencent encore le paysage actuel, et ceux qui peuvent être anciens, récents ou en cours et se dérouler lentement sur de très longues périodes. En savoir davantage sur les perceptions passées du paysage est également essentiel car on comprend alors mieux comment se formeront les perceptions

futures, ce qui représente une dimension clé de l'adaptation humaine au changement environnemental et social.

Par ailleurs, les discussions menées durant l'atelier sont parvenues à la conclusion qu'aucun paysage n'attendait simplement dans le passé qu'on y revienne ou qu'on le recrée. Le paysage va constamment de l'avant, et s'il est certes possible de conserver des composantes historiques, ou de reproduire des habitats perdus, nous devons admettre que les paysages que nous forgeons ou créons sont de nouveaux paysages – des paysages de demain et non d'hier.

Il y a des enseignements positifs et négatifs à tirer des économies et des systèmes pré-modernes. On peut citer les vieilles solutions de « bon sens » pour la vie à la campagne (brise-vent et fenêtres, par exemple), où le paysage devient plus action et performance qu'objet du regard ; l'autre signification du mot « convention ». Les lotissements, à titre d'illustration, ne sont que légèrement protégés par la loi, mais ils survivent car ils sont ancrés dans quelque chose ; plus fort que la loi – convention sociale –, le désir de les garder. Cela nous ramène à l'idée du paysage comme bien commun à valeur démocratique.

Le passé recèle aussi des leçons qu'il convient d'oublier, notamment s'agissant des systèmes sociaux pré-modernes. Il faut également éviter de négliger les enseignements plus récents du passé. Nous ne saurions nier les réalités des systèmes mondiaux actuels dans ce qui les oppose à ceux du passé. Les processus majeurs jumeaux que sont l'urbanisation et le capitalisme régiront probablement notre monde et notre paysage dans le futur proche, et la plupart d'entre nous vivront dans des paysages créés par ces processus, et non par les exigences de la vie rurale traditionnelle. Ils pourraient toutefois produire des effets de plus en plus imprévisibles tels que la croissance démographique, l'accentuation de la mobilité humaine et les réactions des gens face au changement climatique, ce qui fait qu'il est d'autant plus essentiel de les comprendre, et de ne pas les sous-estimer en n'y voyant que des erreurs récentes à corriger.

iii. Futurs

Le regard porté vers l'avant est implicite dans la notion de forces déterminantes des paysages, de la même façon qu'il sous-tend la philosophie de la Convention européenne du paysage. Nous prétendons que le paysage offre un forum où débattre et un lieu de convergence intellectuelle et émotionnelle, mais le futur lui-même est aussi un espace de débat et d'action. Le futur est le lieu où nous décidons de ce qui se produit ensuite. L'atelier dans son entier a envisagé la notion de paysage, le prisme du paysage, comme constituant l'une des façons les plus sûres de rassembler toutes les vues et aspirations qui appuient la planification prospective. Cette manière optimiste de considérer le paysage, non pas d'abord comme l'objet de nos préoccupations mais comme le moyen par lequel notre futur est mis au service de grandes ambitions, semble être au cœur de la Convention européenne du paysage.

L'une des fonctions plus générales du paysage est d'assurer le bien-être social face à tous les défis démographiques et environnementaux qui s'annoncent. L'idée des changements sociaux a joué un rôle fondamental tout au long de l'atelier, occupant dans les débats une place au moins aussi centrale que la protection de l'environnement ou la biodiversité. La collision mentionnée plus haut entre démocratie et éthique écologique est hautement pertinente à cet égard. Le paysage en tant qu'outil visant à trouver un équilibre entre les deux pourrait contribuer à persuader les gens de vivre différemment.

Regarder vers l'avant est une tâche complexe. Le recensement des options futures suppose de connaître les aspirations des gens et le moyen d'instaurer un équilibre entre des attentes concurrentes et contradictoires. Un tel équilibre devrait refléter ce que la Convention européenne du paysage appelle les « objectifs de qualité paysagère ». L'atelier a souligné la nécessité de prévisions plus justes et à plus long terme (par exemple dans un monde ayant dépassé le stade du pétrole et du gaz) concernant le contexte écologique et social. Mais surtout, nombre des exposés se sont concentrés d'une manière ou d'une autre sur l'impératif de se servir du débat sur le paysage à des fins volontaristes et anticipatoires – en clair, de préparer le paysage que nous voulons avoir, au lieu de simplement réagir au changement.

iv. Objectifs pour le paysage

Se tourner vers le futur requiert une vision, des objectifs et une route jalonnée à suivre (ou du moins, le futur étant imprévisible, à commencer de suivre). On s'est toutefois inquiété, durant l'atelier, du fait que nos politiques en matière de paysage restaient faibles ou sans coordination, ou bien, quand elles sont coordonnées, trop sectorielles et trop fragmentées.

Une opinion extrême consiste à dire qu'il n'existe pas encore de politique du paysage dans quelque pays que ce soit, que nous disposons uniquement de politiques empruntées, de politiques « d'occasion ». Les ordres du jour empruntés (souvent à la protection de la biodiversité ou de l'environnement) sont adoptés comme s'ils étaient des politiques du paysage, alors qu'ils n'en sont au mieux qu'une partie. Ces politiques doivent tenir compte des personnes et de leurs aspirations (qui peuvent bien sûr inclure une volonté de préserver la biodiversité) autant que des sols et de l'environnement.

En outre, une politique du paysage demeurera faible (comme le reconnaît la Convention européenne du paysage dans ses articles trans-sectoriels) si elle est cantonnée au domaine de la recherche et de l'action paysagères. Les discussions de l'atelier sont revenues sans arrêt au fait qu'il était crucial d'adapter les idées, politiques, valeurs et ambitions relatives au paysage à d'autres politiques sectorielles telles que – mais sans s'y limiter – celles portant sur l'aménagement des sols, le logement, les questions de sécurité alimentaire ou le bien-être social, pour n'en nommer que quelques-unes. Comme indiqué précédemment, on peut citer l'exemple de la manière dont le paysage pourrait fournir une tribune au débat sur les énergies renouvelables, de même que trancher entre différentes réponses face au changement climatique. Qui plus est, ces secteurs devraient être encouragés à incorporer la notion de paysage au sens de la Convention européenne du paysage dans leur réflexion et à inscrire vraiment leurs politiques dans le cadre ainsi constitué. Le paysage donne la possibilité de mieux intégrer les gens et leur vie dans l'élaboration des politiques.

La Convention européenne du paysage apporte au débat sur le paysage une dimension forte, qui place l'humain au premier plan. Elle est à la fois spécifique et universelle ; elle propose des buts ambitieux s'agissant d'améliorer le quotidien de chacun. L'atelier a clairement fait apparaître que les questions sociales et les difficultés rencontrées par la société, associées aux instruments que nous utilisons, de la protection de l'environnement et de la biodiversité à la conception urbaine et au progrès économique, forment le lit des politiques et de la planification paysagères. Par exemple, l'idée de consommation – d'énergie, de matières premières, et même du paysage lui-même – s'est avérée un thème récurrent tout au long des deux jours qu'a duré le débat. Pourtant, on ne comprend que peu, en vérité, l'usage et la consommation qui sont faits du « paysage » dans les sociétés post-productionnistes; les « solutions » telles que l'agroforesterie ou le tourisme seraient-elles aussi des problèmes ?

v. Outils concrets

Malgré l'important travail accompli dans tous les pays de Convention européenne du paysage, comme en témoignent régulièrement les ateliers et conférences de la Convention, l'impression a néanmoins dominé à Malmö/Alnarp que nous avons besoin d'outils plus pratiques pour toutes les tâches à mener au titre de l'instrument. « Plus c'est concret, mieux c'est », comme l'a résumé un intervenant.

Et en fait, de nombreux outils ont été mentionnés ou décrits durant l'atelier, parmi lesquels :

- Une enquête participative
- Des initiatives locales et des réseaux régionaux
- Des évaluations du paysage
- Des plans d'aménagement municipaux
- Une politique de haut niveau et des stratégies nationales
- Des mesures agro-environnementales
- Des subventions publiques pour les biens communs
- Des stratégies d'adaptation axées sur les perceptions

Beaucoup d'outils, ceux-ci et d'autres, sont bien évidemment promus dans les directives opérationnelles de la Convention européenne du paysage.

vi. Les gens

Il ressort clairement de ce qui précède (comme il est clairement ressorti de l'atelier) que le débat sur le paysage et ses forces déterminantes revient constamment au rôle et à la place centrale des personnes. Quel que soit l'impact des changements environnementaux et climatiques, les gens sont les principaux moteurs de l'évolution du paysage, de la même façon qu'ils en sont en fin de compte les bénéficiaires ou les victimes. Derrière chaque force déterminante à cet égard se cache une personne ou une population, séparément ou en groupes. La Convention européenne du paysage se concentre après tout sur les objectifs sociaux, autrement dit la démocratie.

On pourrait même avancer, du moins dans les quelques décennies prévisibles à venir (ce qui constitue probablement le délai réaliste pour lequel les responsables politiques ont le pouvoir d'influer sur les événements), que ce sont les interventions humaines qui comptent le plus, davantage encore que le changement climatique lui-même.

Les gens, toutefois, ne sont pas plus statiques que le paysage. On pourrait en effet dire que les populations et leurs coutumes, habitudes, modes et perceptions, à l'instar de leurs besoins et de leurs aspirations, évoluent plus vite que le paysage et que celui-ci suit les gens. Tous les facteurs sont sociaux. Plus problématique encore, les gens se présentent sous des formes sociales diverses. L'action en faveur du paysage doit ainsi aborder les individus et les groupes, les communautés de lieu, d'intérêt, de culture, les « tribus » vastes et les différents niveaux concernés.

Il s'agit de la partie de l'atelier où les questions ont été plus nombreuses que les réponses, ce qui peut sans doute se comprendre du fait que le thème est relativement neuf mais aussi en raison de sa dynamique ample, tentaculaire et toujours changeante. Certaines des questions sont reprises ci-dessous :

- Comment pouvons-nous obtenir (activement) l'attention et l'appui des responsables politiques de haut niveau ? Un appui pour quoi, exactement ? Comment faire comprendre que le paysage est important ?
- Où est le mécanisme clé : dans les lois et réglementations ou dans la négociation et la constitution de perceptions communes ? La distinction est-elle la même qu'entre la propriété foncière et le paysage comme bien collectif ? Cherchons-nous à légiférer trop tôt, avant d'avoir tenté de convaincre et de débattre ?
- Est-il souhaitable d'aller plus lentement pour faire naître, alimenter et renforcer un appui démocratique au lieu de se précipiter en adoptant des décrets d'autorité qui pourraient ne pas bénéficier d'un soutien populaire ? Y a-t-il urgence ?
- Les gens ont droit au paysage, qui est un bien commun et partagé ; ils sont également responsables de ce qu'il en advient. Mais comment les systèmes de gouvernance peuvent-ils faciliter au mieux l'exercice de ce droit et de cette responsabilité ?
- Le paysage est politique ; faut-il considérer comme acquis la confiance, la propriété, le processus et le pouvoir, qui sont des aspects centraux, souvent considérés comme acquis ?
- Comment encourager les solutions locales, par exemple en matière d'énergie, sans perdre de vue les questions plus larges et les échelons supérieurs ?
- Certains remèdes peuvent-ils être pires que le mal (en termes d'équité démocratique, par ex.) ?
Peuvent-ils entraîner de nouveaux problèmes à moyenne et longue échéance ?

vii. Termes

La question des termes s'est posée tout au long de l'atelier. Comment pouvons-nous (experts, spécialistes, gestionnaires, décideurs, concepteurs, responsables politiques) communiquer avec le gros de la société, ceux qui créent, construisent et habitent le paysage ? La communication est nécessaire dans les deux sens : comment pouvons-nous expliquer notre vision du paysage tout en comprenant celle de la population ?

Comme indiqué précédemment, cette difficulté d'expression s'étend même jusqu'à l'utilisation et la signification du terme « paysage ». Que les gens pensent-ils du paysage, qu'y font-ils et qu'en font-ils ? Parlent-ils du paysage comme d'un concept ? N'est-ce qu'un mot pour eux ? Et, le cas échéant, lui accordent-ils la même valeur ? Chacun a sa propre perception de son monde, mais nous ne l'appelons pas tous paysage. On a posé la question suivante à Malmö/Alnarp : « Les gens savent-ils ce que nous (la communauté de la Convention européenne du paysage) entendons par paysage ? ». Question très basique, et pourtant aucune réponse ne s'est imposée d'évidence. Nous devrions déterminer ce que la « masse sans nom d'individus », pour qui nous nous plaisons à parler, pense réellement, tâche qui incombe à la recherche en sciences sociales et humaines.

En résumé, comment traduire « nos » termes en les « leurs » ? Comment se parler les uns aux autres ? Des expressions visuelles ont été suggérées, voire des langages physiques – être simplement à l'extérieur et représenter le paysage avec d'autres personnes. On notera que les textes et les images prenant pour objet le paysage ont toujours été, historiquement, des représentations de la nature, de la ruralité ou de l'exotisme par des étrangers. Il nous faut maintenant connaître aussi les vues des autochtones. Parfois, les autres, ceux que nous appelons « ils », sont également des experts, mais dans d'autres domaines. A mesure que les

sciences sociales et humaines gagnent en importance dans le cadre des études relatives au paysage, nous voyons s'installer une certaine confusion entre les termes et hypothèses scientifiques et culturels. S'il est vrai, comme l'indique un document, que les niveaux d'incertitude vont croissant dans le discours d'accompagnement des sciences environnementales, à présent qu'elles abordent des thèmes tels que la vitesse et les causes du changement climatique, peut-être est-ce l'occasion d'adopter une terminologie plus subjective pour parler plus clairement du paysage. Le rôle et le but changeants de l'expertise sont ici aussi pertinents, en particulier pour ce qui est de la participation et de l'implication. La phrase « la participation est difficile » a comme flotté dans l'air pendant tout l'atelier.

viii. Développement durable

Une dernière réflexion : suivant une conception bien connue, la durabilité s'appuie sur les trois piliers que sont l'économie, l'environnement et la société. Tous trois sont essentiels à la valeur qu'ils soutiennent, mais parfois l'environnement (base physique de la vie) prend le dessus et parfois c'est l'économie (impératif de croissance) qui se voit accorder la plus grande importance.

Au cours de l'atelier, il a été possible d'entr'apercevoir un modèle alternatif, dans lequel l'économie est reconnue comme un phénomène socioculturel qui n'existerait pas sans la population, et l'environnement comme étant déjà très altéré, de manière artificielle et anthropogénique, au point que lui aussi agit en pratique comme un mécanisme à la fois culturel et naturel. Dans une configuration de ce genre, le pilier social devient crucial et pourrait être vu comme le principal facteur d'orientation, l'économie devenant alors un moyen ou un moteur, et l'environnement le contexte. Dès lors, des concepts fédérateurs et intégratifs tels que le paysage (peut-être même par excellence) sont mis au premier plan en tant qu'instruments majeurs de la durabilité, que ce soit en rapport avec le changement climatique, la consommation et la fourniture d'énergie ou encore la protection de la faune et du paysage.

Au bout du compte, cependant, comme l'a dit un intervenant, « les gens doivent vivre ». Le paysage – sa protection, sa gestion ou sa planification – est au final une question plus sociale qu'environnementale. Le problème de l'évolution des paysages et des forces déterminantes qui y président revêt un caractère social. C'est un mélange de mentalité (ce que les gens pensent) et de matérialisme (ce qu'ils désirent et ce qu'ils sont prêts à « payer ») – et donc de comportement – qui compte, qui constitue la force déterminante sous-jacente.

* * *

ANNEXE

**Programme de la 8^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers
pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage
Malmö/Alnarp, Suède, 8-9 octobre 2009**



CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE Convention de Florence

HUITIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Organisée en association avec la Présidence suédoise de l'EU à l'automne 2009

- PROGRAMME -

Paysage et forces déterminantes

Malmö/Alnarp, Suède, 8 – 9 octobre 2009
Université suédoise des Sciences agricoles

Study visit, 10 October 2009



Photo: Sven-Erik Svensson

La Réunion des Ateliers est organisée par le Conseil de l'Europe, Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire, Direction de la culture et du patrimoine naturel et culturel, en coopération avec la Direction nationale suédoise du patrimoine et en partenariat avec :

Région de Skåne



Agence suédoise de protection de l'environnement



Conseil des objectifs environnementaux



Administration suédoise des routes



Direction suédoise de l'agriculture



Ville de Malmö



Université suédoise des Sciences agricoles



Swedish University of
Agricultural Sciences

Fédération des fermiers de la Suède



Direction nationale de l'habitat, de la construction et de la planification



Agence suédoise des forêts



Introduction

Adoptée à Florence (Italie) le 20 octobre 2000 et entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004, la Convention européenne du paysage a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et de favoriser la coopération européenne dans ce domaine. La Convention est le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. Elle s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

La Convention représente une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe, qui sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société de l'Europe. En prenant en compte les valeurs paysagères, naturelles et culturelles du territoire, le Conseil de l'Europe cherche à préserver la qualité de vie et le bien-être pour tous.

Au 1^{er} octobre 2009, 30 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention : Arménie, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, République slovaque, Slovénie, Espagne, «l'Ex République Yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine, Royaume-Uni. Six Etats l'ont également signée, mais pas encore ratifiée : Azerbaïdjan, Grèce, Malte, Serbie, Suède et Suisse.

Organisées périodiquement depuis 2002 par le Conseil de l'Europe, les Réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ont pour objet d'approfondir la mise en œuvre de la Convention. Les expériences réalisées par l'Etat qui accueille la réunion sont tout spécialement présentées. Véritable forum d'échange de pratiques et d'idées, ces réunions permettent de présenter de nouveaux concepts et réalisations en application de la Convention. Les actes de ces ateliers sont régulièrement publiés dans la Série du Conseil de l'Europe « *Aménagement du territoire et paysage* ». Les réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage qui suivent ont été organisées :

- 23-24 mai 2002, Strasbourg : « *Politiques du paysage : contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable (approches sociale, économique, culturelle et écologique) ; Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles ; Sensibilisation, éducation et formation ; Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage* » ;
- 27 et 28 novembre 2003, Strasbourg : « *L'intégration du paysage dans les politiques et programmes internationaux et les paysages transfrontaliers ; Paysage et le bien-être individuel et social ; Paysage et l'aménagement du territoire* » ;
- 16-17 juin 2005, Cork (Irlande) : « *Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces périurbains* » ;
- 11 et 12 mai 2006, Slovénie (Ljubljana) : « *Paysage et société* » ;
- 28-29 septembre 2006, Gironne (Espagne) : « *Les objectifs de qualité paysagère, de la théorie à la pratique* » ;
- 20-21 septembre 2007, Sibiu (Roumanie) : « *Paysage et patrimoine rural* » ;
- 24-25 avril 2008, Piestany (République slovaque), « *Le paysage dans les politiques de planification et la gouvernance : vers un aménagement intégré du territoire* » ;
- 8-9 octobre 2009, Malmö (Suède), « *Paysage et forces déterminantes* ».

Organisateurs

Le Conseil de l'Europe (www.coe.int/conventioneuropennedupaysage) souhaite remercier la Direction nationale suédoise du patrimoine (www.raa.se) et les organisateurs suivants pour leur coopération et leur soutien en accueillant les Ateliers et les événements qui y sont liés : Région de Skåne (www.skane.se), Ville de Malmö (www.malmo.se), Municipalité de Lomma (www.lomma.se), Université suédoise des Sciences agricoles (www.slu.se), la Fédération des fermiers de la Suède (www.lrf.se), l'Agence suédoise de la protection de l'environnement (www.naturvardsverket.se), l'Administration suédoise des routes (www.vv.se), le Conseil national de l'habitat, de la construction et de la planification (www.boverket.se), la Direction suédoise de l'agriculture (www.sjv.se), le Conseil des objectifs environnementaux (www.miljomal.nu), l'Agence suédoise des forêts (www.skogsstyrelsen.se). Le Conseil de l'Europe remercie également l'Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage de la Suisse pour son soutien.

L'objet de la réunion des Ateliers

Afin d'établir des politiques solides et orientées vers le long terme, des stratégies et des mesures effectives en faveur de la gouvernance du paysage, il apparaît nécessaire d'explorer et de comprendre les forces qui sous-tendent les transformations du paysage. Ces questions sont hautement importantes pour la mise en œuvre de l'ensemble de la Convention européenne du paysage et de ses articles 5d and 6A et 6C (section 1a i, ii), en particulier.

Article 5d: « Chaque Partie s'engage à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage ». ;

Article 6: « Chaque Partie s'engage à accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation ». «En mobilisant les acteurs concernés conformément à l'article 5.c et en vue d'une meilleure connaissance de ses paysages, chaque Partie s'engage : à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire ; à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient » ;

Le thème choisi pour cette Réunion, « *Paysage et forces déterminantes* », fournit un cadre de discussion en commun pour traiter des développements en cours concernant les changements climatiques, la mondialisation des espaces, les transformations sociales, les modifications des systèmes de production, les modes de consommation ainsi que leur signification et impact sur le paysage dans un contexte international. Il convient ainsi de traiter des transformations du paysage et de définir des politiques et mesures adéquates. La structure de la réunion a pour objet de combiner et d'échanger des informations sur les avancées, perspectives et pratiques ainsi que sur les approches théoriques pour l'Europe, aux niveaux national, régional et local.

La Réunion mettra l'accent sur une série de questions d'actualité auxquelles l'Europe devra faire face dans les prochaines décades afin de lier ces questions à la gouvernance des paysages. Cela concerne des sujets posant des défis tels que celui de l'introduction de nouveaux systèmes d'énergie, les transformations démographiques et l'augmentation des cours mondiaux pour l'alimentation, la terre et les matières premières. Un autre thème de discussion porte sur la réconciliation des valeurs écologiques et de la qualité des normes avec le développement d'un libre marché.

La Réunion fournira une opportunité de partager les expériences en examinant à la fois les bonnes et mauvaises pratiques dans une approche intégrée fondée sur la gouvernance. Elle permettra de consolider l'agenda du paysage auprès des acteurs clés et parties prenantes impliquées dans la protection, gestion et aménagement du paysage. Les Ateliers constitueront également une opportunité de présenter les pratiques et approches suédoises à des spécialistes du paysage au niveau international

ainsi que d'encourager le public national suédois à un débat public sur l'impact des « forces déterminantes » sur les paysages suédois.

Toutes les informations nécessaires sur la Réunion, les hôtels, le transport vers et à partir des ateliers, les visites d'études, etc. peuvent se trouver sur www.raa.se/landscapeanddrivingforces.

Lieu

La Réunion des Ateliers se tiendra à l'Université suédoise des Sciences agricoles qui est située à 10 km de Malmö, la capitale de la Région de Skåne en Suède.

Nous recommandons aux participants de loger dans les hôtels à Malmö. Un transport de et vers le lieu de la réunion sera fourni par les organisateurs – le lieu de rencontre pour les bus allant à la Réunion est la grande place (Stortorget) à Malmö.

Informations sur la Direction nationale suédoise du patrimoine et les partenaires

Direction nationale suédoise du patrimoine

La Direction nationale suédoise du patrimoine est l'agence du Gouvernement suédois responsable des questions relatives à l'environnement patrimonial et historique. Il a pour mission de jouer un rôle proactif, un rôle de coordination en faveur de la promotion du patrimoine et d'assurer que l'environnement historique est préservé de la meilleure manière possible.

L'une des principales tâches de la Direction nationale suédoise du patrimoine est de renforcer la valeur accordée au patrimoine comme une force dans l'évolution d'une société démocratique et durable. Au cœur de cette question, il y a la prise en compte du fait que le patrimoine est accessible, utile et vital pour les personnes en tous lieux. Le Conseil travaille de près avec les agences nationales et les organisations, ainsi que, ainsi qu'avec des conseils administratifs des comtés, les musées régionaux et autres groupes locaux. Un effort joint permet de rassembler et de disséminer l'information sur le patrimoine et l'environnement historique, le développement de nouvelles méthodes de travail, et l'identification de méthodes innovatrices d'explorer le lien entre les êtres humains, leur environnement et la société dans son ensemble.

Pour plus d'information, consulter www.raa.se.

Université suédoise des Sciences agricoles

L'Université suédoise des Sciences agricoles a la responsabilité du développement de la connaissance et de l'expertise dans les espaces concernés par les ressources biologiques et les productions biologiques. L'Université suédoise des Sciences agricoles a la responsabilité pour le développement de la connaissance et de l'expertise dans des zones concernant les ressources biologiques et les productions biologiques. Il existe quatre facultés : la Faculté de la planification du paysage, de l'horticulture et des Sciences agricoles, la Faculté des ressources naturelles et des Sciences agricoles, la Faculté de médecine vétérinaire et des sciences des animaux et la Faculté des sciences forestières. Les principaux campus sont situés à Alnarp, Skara, Ultuna et Umeå.

La Faculté d'Alnarp travaille dans le domaine de l'horticulture, du paysage, et de l'agriculture. Son principal objectif est de développer le savoir concernant l'interaction entre l'homme et son environnement, les conditions de travail dans le « secteur vert » et la biologie.

Alnarp est située dans la municipalité de Lomma qui fait partie des régions de Skåne et d'Oresund. Sa localisation offre une multitude d'interactions avec d'autres universités concernant à la fois l'éducation et la recherche.

Pour plus d'information, consulter www.slu.se.

Région de Skåne

La région de Skåne est située au sud de la Suède, à proximité du Danemark, de l'Allemagne et de la Pologne et des Etats de la Baltique, autour de la mer. Elle est partie de la région transnationale Oresund et de la région historique Skåneland (*Terra Scaniae* ou *Scania land*).

La région de Skåne s'étend sur près de 130 km du nord au sud et couvre moins de 3 % du territoire suédois. Approximativement, 1 200 000 personnes ou 13 % de la population totale de la Suède y vit. La région est réputée pour sa nature, de longues plages, un paysage ouvert avec des forêts et des rochers. La partie est de la région de Skåne (appelée Österlen) est connue pour ses nombreux peintres et sa nature fantastique. Kullen, dans la partie ouest de la région Skåne, est une réserve naturelle avec de belles vues panoramiques et des chemins de randonnée. Le commerce et l'industrie de la Région de Skåne est concentrée dans les secteurs des sciences de la vie, de la technologie de l'alimentation, de l'information et des technologies des communications, de la logistique et des films.

Pour plus d'information, voir la carte à la fin de ce document et sur le site Internet : www.skane.se.

La ville de Malmö

Malmö est située dans la région de Skåne et est la troisième plus grande ville en Suède. Y vivent près de 270 000 personnes parlant 100 langues et appartenant à plus de 160 nationalités différentes.

Malmö est une ancienne cité industrielle qui est devenue une ville internationale de la connaissance. Ses secteurs les plus importants sont aujourd'hui la logistique, le commerce de détail et en gros, la construction et la propriété. Elle compte également un nombre important d'entreprises connues, dans le domaine de la biotechnologie et de la technologie médicale, de l'environnement technologique, des techniques de l'information et des médias digitales.

Parmi les points d'intérêt de Malmö, il est possible de citer :

- Turning Torso – située dans la partie de l'ouest du Port. Avec ses 190 mètres il est le plus grand immeuble de la Suède. Il a été réalisé par l'architecte espagnol Santiago Calatrava ;
- La partie est du Port – le nouveau district de la ville de Malmö avec son architecture moderne, de belles plages, des espaces verts et une fabuleuse vue sur le Pont Oresund. Les immeubles ont été conçus par de nombreux architectes de renom comme Gert Wingårdh, Ralph Erskine et Mario Campi ;
- Le Stortorget (Grande place) – avec la statue du Roi Karl X Gustav, qui a pris la Région de Skåne au danois à la suite du Traité de Roskilde de 1658. Stortorget a été construite en 1536 et a été la plus grande place de l'Europe du Nord pendant une longue période ;
- Kockska huset – située sur le Stortorget. Cette maison de brique rouge est un des bâtiments du 16^e siècle de Malmö les mieux préservés ;
- L'église St Peter – le monument le plus ancien de Malmö, datant du début du 14^e siècle. L'église a été construite en « Briques rouges gothiques » et est très semblable à l'église de St. Mary à Lübeck. Les peintures médiévales qui couvrent la voûte de l'église ont été recouvertes de blanc au temps de la Réforme au 16^e siècle, mais les peintures originales dans la chapelle Tradesmen n'ont très heureusement pas été recouvertes à l'occasion d'une restauration réalisée au début du 20^e siècle ;
- Lilla Torg (Petite place) – la plus charmante place de Malmö et l'un des plus populaires lieux de réunion de la ville. Il a été construit en 1592 en tant que place du marché ;
- Kungsparken et Slottsparken (le Parc Royal et le Parc du château) – le plus ancien parc public de Malmö qui a été inauguré en 1872 par le Roi Oscar II. Il a été désigné comme Parc anglais et compte de nombreuses espèces exotiques. Le pavillon du restaurant, qui date de 1912, est à présent un casino. Slottsparken date de la fin du 19^e siècle. La statue Pegasus à Slottsparken est une œuvre de Carl Milles.

Pour plus d'information, consulter les sites Internet : www.malmo.se ou www.malmo.com.

La municipalité de Lomma

The municipalité de Lomma est située à l'est de la Région de Skåne, sur la côte de Öresund. En janvier 2008, sa population était d'environ 20 000 habitants. Le district de Lomma possède des éléments uniques en faveur d'une bonne qualité de vie. Elle a été primée de nombreuses fois, par exemple pour avoir les meilleures conditions de vie et de scolarité.

Le lieu de la Réunion des Ateliers, l'Université suédoise des Sciences agricoles-Alnarp, est située à Alnarp qui fait partie de la municipalité de Lomma.

Pour plus d'information, consulter www.lomma.se.

La Fédération suédoise des fermiers

La Fédération suédoise des fermiers (LRF) est la seule organisation de Suède représentant les intérêts et l'organisation des propriétaires agricoles et travailleurs de fermes et de forêts ainsi que leurs regroupement en entreprises dans des mouvements de coopératives agricoles suédoises.

Pour plus d'information, consulter www.lrf.se.

La Direction suédoise de la protection de l'environnement

L'Agence suédoise de la protection de l'environnement est une agence nationale pour la protection de l'environnement et de la conservation de la nature, également compétente en ce qui concerne les activités de loisir et de chasse. Ses tâches principales consistent à présenter des propositions pour les politiques environnementales et la législation au Gouvernement suédois ainsi qu'à veiller à ce que les décisions des politiques environnementales soient mises en œuvre.

Pour plus d'information, consulter www.naturvardsverket.se.

L'Administration suédoise des routes

L'Administration suédoise des routes est l'autorité nationale chargée du système routier dans son ensemble. Elle a pour tâche de coopérer avec d'autres administrations afin de développer un système efficient de transport routier selon les orientations données par le Gouvernement suédois et le Parlement. L'administration a été chargée de mettre en place un système de transport sûr, conforme aux données environnementales et équitable, contribuant au développement régional et offrant aux communautés individuelles et au monde des affaires une accessibilité facile et un transport de haute qualité.

Pour plus d'information, consulter www.vv.se.

Conseil national de l'habitat, de la construction et de la planification

Le Conseil national de l'habitat, de la construction et de la planification est l'autorité du Gouvernement central chargé de l'aménagement des villes et du monde rural, de l'aménagement des ressources terrestres et aquatiques, de la construction et de l'habitat. Il suit les fonctions du système législatif prévu par la loi sur la construction et l'habitat ainsi que la législation qui y est lié, et propose si nécessaire des modifications de la réglementation. Le Conseil fournit également des informations à ceux qui sont engagés dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'habitat, de la construction et des activités d'inspection des établissements.

Pour plus d'information, consulter www.boverket.se.

La Direction suédoise de l'agriculture

La Direction suédoise de l'agriculture est l'autorité experte dans le domaine de la politique de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi que l'autorité responsable pour les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Sa responsabilité inclue ainsi le suivi, l'analyse et l'établissement de rapports au Gouvernement suédois sur le développement de ces espaces, et l'application de décisions concernant les politiques lié à son domaine d'activité. Une des ses tâches majeures est l'administration de la

Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Le Conseil intervient également afin de promouvoir le développement rural.

Pour plus d'information, consulter www.sjv.se.

Le Conseil des objectifs environnementaux

Le Conseil des objectifs environnementaux a été établi afin de promouvoir la consultation et la coopération afin de mise en œuvre les objectifs de qualité environnementale adoptés par le Parlement suédois. Il consiste de représentants des agences gouvernementales centrales, des conseils administratifs des comtés, des autorités locales, des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Le Conseil est animé par un Secrétariat basé à l'Agence suédoise de la protection de l'environnement.

Pour plus d'information, consulter www.miljomal.nu.

L'Agence suédoise des forêts

L'Agence suédoise des forêts est l'autorité compétente sur les forêts et les politiques forestières. Elle a pour mission de travailler pour une utilisation durable de la forêt suédoise, en accord avec les lignes directrices établies par le Parlement et le Gouvernement.

Pour plus d'information, consulter www.skogsstyrelsen.se.

Participants

La Réunion des Ateliers s'adressent aux représentants des gouvernements, des pouvoirs locaux et régionaux, universitaires, professionnels et organisations gouvernementales et non gouvernementales travaillant dans le domaine du paysage et de l'aménagement du territoire. Le nombre de participants est limité à 300. Les langues de travail sont le français et l'anglais.

Les organisateurs souhaitent demander aux participants et orateurs leur coopération durant l'ensemble de la réunion afin d'assurer que les événements se déroulent en temps voulu et que les délais sont respectés.

Evenements parallèles

- Visite au laboratoire du paysage, parc et jardin d'expérimentation de l'Université suédoise des Sciences agricoles;
- « *Alimentation et paysage* » – repas et traditions alimentaires de Skåne ;
- « *Impact maximal* » – expérimentation de futurs scénarios ;
- Espace d'exposition durant l'ensemble de la réunion à l'Université suédoise des Sciences agricoles – présentation de posters, tables de livres, etc. *Pour obtenir des espaces d'exposition, contacter s'il vous plaît Mme Nataliya HULUSJÖ, Courriel : nataliya.hulusjo@raa.se*

Organisation – contacts

Conseil de l'Europe

Mme Maguelonne DÉJEANT-PONS
Chef de la Division du patrimoine culturel, du
paysage et de l'aménagement du territoire
DG IV
F-67075, STRASBOURG Cedex
Tel: + 33 (0) 3 88 41 23 98
Fax: + 33 (0) 3 88 41 37 83

Suède

Mme Nataliya HULUSJÖ
Département de la gestion durable
Direction nationale suédoise du patrimoine
Box 5405, S-114 84 STOCKHOLM
Tel: +46 (0)8 51 91 84 25
Fax: +46 (0)8 51 91 81 70
Courriel: nataliya.hulusjo@raa.se

Courriel : maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Mme Béatrice SAUVAGEOT
Assistante
Division du patrimoine culturel, du paysage et de
l'aménagement du territoire
DG IV
F-67075 STRASBOURG Cedex
Tel: +33 (0)3 88 41 22 53
Fax: +33 (0)3 88 41 37 83
Courriel : beatrice.sauvageot@coe.int

M. Jerker MOSTRÖM
Département de la gestion durable
Direction nationale suédoise du patrimoine
Box 5405, S-114 84 STOCKHOLM
Tel: +46 (0)8 51 91 85 34
Fax: +46 (0)8 51 91 81 70
Mobile: +46 (0)739 47 32 67
Courriel : jerker.mostrom@raa.se

JEUDI 8 OCTOBRE 2009

8 h – 9 h ***ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS***

9 h – 10 h 20 ***SÉANCE D'OUVERTURE***

9 h – 9 h 50 ***ALLOCUTIONS DE BIENVENUE***

M^{me} Lena ADELSON LILJEROTH, Ministre de la Culture de la Suède

M^{me} Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Chef de la division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire du Conseil de l'Europe

M^{me} Carina OHLSSON, Présidente de la Sous-commission du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

M^{me} Inger LINGE, Vice-présidente de la Commission du développement durable du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

M. Jean-François SEGUIN, Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Mme Lena ANDERSSON-EKLUND, Vice-chancelière adjointe de l'Université suédoise des Sciences agricoles

M. Thomas LANTZ, Vice-président de l'Assemblée régionale, Région Skåne

M^{me} Inger LILIEQUIST, Directrice générale de la Direction nationale suédoise du patrimoine

9 h 50 – 10 h 20 ***EXPOSÉ INTRODUCTIF***

La Convention européenne du paysage vue au téléobjectif
M^{me} Shelley EGOZ, Maître de conférence, Ecole d'architecture des paysages,
Université Lincoln, Nouvelle Zélande

10 h 20 – 10 h 50 ***PAUSE CAFÉ***

ATELIER 1

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE NOUVEAU PARADIGME ÉNERGÉTIQUE DE L'EUROPE



Photo: Leif Gren

10 h 50 – 13 h 10

Présidentes : **M^{me} Anna-Mary FOLTYN**, Administration nationale suédoise du logement, de la construction et de l'aménagement du territoire
M^{me} Maria José FESTAS, Présidente adjointe de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

OUVERTURE DE LA SESSION

10 h 50 – 11 h 10 Changement climatique et paysages
M. Markus ERHARD, Gestion de projets en comptabilité environnementale, Agence européenne pour l'environnement

PRÉSENTATIONS

11 h 10 – 11 h 30 Anticiper la politique paysagère – Les forces motrices
M. Bas PEDROLI, Directeur d'UNISCAPE, Alterra, Université de Wageningen, Pays-Bas

11 h 30 – 11 h 50 Le changement climatique : une stratégie politique au-delà du temps et de l'espace
M. Erik WESTHOLM, Professeur, Institut suédois d'études prospectives

11 h 50 – 12 h 10 Préserver notre climat, refondre nos paysages ? Le nouvel agenda de recherche sur les énergies renouvelables dans le cadre du paysage européen
M. Dan VAN DER HORST, Chercheur, Université de Birmingham

12 h 10 – 12 h 30 D'une zone industrielle à une ville solaire
M. Heinz Peter SCHMITZ-BORCHERT, Parc scientifique Gelsenkirchen, Allemagne

12 h 30 – 13 h 10 **DISCUSSION**

Modérateurs : **M. Søren RASMUSSEN**, Représentant du Danemark pour la Convention européenne du paysage
M^{me} Alexandra KRUSE, Bureau des paysages et des services, Allemagne

Avec la participation :
- des Membres du CDPATEP et de la Conférence du Conseil de

l'Europe sur la Convention européenne du paysage
- de Représentants nationaux des ministères
- de Représentants locaux et régionaux
- de Représentants des ONG, des réseaux et des instituts de formation
- d'Experts suédois et internationaux

FIN DE LA SESSION

13 h 10 – 15 h

DÉJEUNER à l'Université suédoise des Sciences agricoles

Hôte : M. Thomas LANTZ, Vice President of the Regional Assembly, Region Skåne

ATELIER 2

LE « GLOBALPAYSAGE »

PAYSAGE MONDIALISE



*Photo: Rikard
Sohlenius*

15 h – 18 h

Présidents :

Mme Danica PAVLOVSKA, Représentante de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" pour la Convention européenne du paysage

M. Tapio HEIKKILA, Représentant de la Finlande pour la Convention européenne du paysage

OUVERTURE DE LA SESSION

15 h – 15 h 20

Paysages, identités et développement

M. Zoran ROCA, Université lusophone d'humanités et de technologies de Lisbonne, Portugal

PRÉSENTATIONS

15 h 20 – 15 h 40

Le système mondial et le système terrestre

M. Alf HORNBERG, Professeur, Département d'écologie humaine, Université de Lund

15 h 40 – 16 h

Gérer la rapidité des changements

M. Dong WEI, Vice-doyen du Département d'architecture, Université du Sud-Est, Nankin, Chine

16 h – 16 h 30

PAUSE CAFÉ

16 h 30 – 17 h

Conclusions du séminaire « Réévaluer l'agenda environnemental mondialisé et les forces motrices dans le cadre des paysages ».

M. Kenneth OLWIG, Professeur, département d'architecture paysagère, aménagement du territoire et patrimoine, SLU

	Alnarp, coordinateur du Réseau nordique de recherche paysagère M. Thomas GERMUNDSSON , Professeur, Université de Lund, Suède
17 h – 17 h 20	<i>Starlight Initiative</i> - défense du ciel nocturne et droit à la lumière des étoiles - et paysages de ciels M. Cipriano MARIN , Coordonnateur de l'Initiative Starlight
17 h 20 – 18 h	DISCUSSION
Modérateurs :	M. Peter STALAND , Chef de l'Unité des politiques forestières, Fédération des exploitants agricoles suédois M. Vyacheslav OLESCHENKO , Membre de l'Institut d'Etat et du Droit Koretsky, Académie des sciences d'Ukraine
<i>Avec la participation :</i>	<i>- des Membres du CDPATEP et de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage</i> <i>- de Représentants nationaux des ministères</i> <i>- de Représentants locaux et régionaux</i> <i>- de Représentants des ONG, des réseaux et des instituts de formation</i> <i>- d'Experts suédois et internationaux</i>
	FIN DE LA SESSION

	 <p>CEREMONIE DE REMISE DU PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE 2009 – à l'occasion de la soirée officielle</p> <p><i>Présentation du Prix par la représentante du Secrétaire général du Conseil de l'Europe</i></p> <p>Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2009 <i>Parc de la Deûle, Lille-Métropole, France</i></p> <p>Mention spéciale du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2009 <i>Parc de Christina Enea, San Sebastian, Espagne</i></p>
--	--

20 h 00 – 23 h **SOIREE OFFICIELLE** au restaurant "Glasklart", Dockplatsen 1, Malmö
Toast porté par M^{me} Pia KINHULT, Gouverneure adjointe, Region Skåne

VENDREDI 9 OCTOBRE 2009

ATELIER 3

LES TRANSFORMATIONS SOCIALES



Photo: Bengt A. Lundberg

9 h – 12 h 10

Présidents : **M^{me} Mireille DECONINCK**, Représentante de la Belgique pour la Convention européenne du paysage

9 h – 9 h 20

OUVERTURE DE LA SESSION

Les paysages urbains

M^{me} Marta FAJARDO, Ancienne présidente de la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA)

PRÉSENTATIONS

9 h 20 – 9 h 40

Le patrimoine paysager : force motrice ou force contraire ?

M. Michael JONES, Professeur, Département de géographie, Université norvégienne des sciences et techniques

9 h 40 – 10 h

Tourisme, loisirs et paysages

M. Niek HAZENDONK, Représentant des Pays-Bas pour la Convention européenne du paysage, ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments

10 h – 10 h 30

PAUSE CAFÉ

10 h 30 – 10 h 50

Evolution du monde rural et des paysages

M. Hannes PALANG, Professeur de géographie humaine à l'Université de Tallinn, Estonie

10 h 50 – 11 h 10

Les infra-paysages : la circulation et les transports comme forces motrices de l'évolution des paysages

M. Bosse BERGMAN, Chercheur à l'Institut royal suédois de technologie

11 h 10 – 11 h 30

Paysages et développement durable : la politique paysagère des communes norvégiennes

M^{me} Kari OLRICH SØREBO, Conseillère spéciale, MNLA, Hordaland County Council

11 h – 12 h 10

DISCUSSION

Modérateurs :

M^{me} Lionella SCASSOZI, Professeur à l'Université de Milan
M. Yves LUGINBÜHL, Professeur à l'Université de Paris

Avec la participation :

- des Membres du CDPATEP et de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage
- de Représentants nationaux des ministères
- de Représentants locaux et régionaux
- de Représentants des ONG, des réseaux et des instituts de formation
- d'Experts suédois et internationaux

FIN DE LA SESSION

12 h 10 – 12.30

PRESENTATION par la Municipalité de Lomma

12 h 30 – 14 h

DÉJEUNER à l'Université suédoise des Sciences agricoles

Hôte : **M. Anders BERNGARN**, président du Comité exécutif, municipalité de Lomma

ATELIER 4

LES PAYSAGES, SYSTÈMES DE PRODUCTION ET SCHEMAS DE CONSOMMATION



Photo: Jan Norrman

14 h – 16 h 20

Présidents : **M^{me} Jasminka CVEJIC**, Représentante de la Serbie pour la Convention européenne du paysage
M. Audun MOFLAG, Représentant de la Norvège pour la Convention européenne du paysage

OUVERTURE DE LA SESSION

14 h – 14 h 20

L'économie du paysage
M. Walid OUESLATI, Consortium européen sur l'économie du paysage

PRÉSENTATIONS

14 h 20 – 14 h 40

Habitudes passées et énergies futures : biocarburants, traditions et diversité biologique
M. Jan Olof HELLDIN, Chercheur, Centre suédois de la biodiversité

14 h 40 – 15 h

Qualité des paysages et développement durable : monographie
M^{me} Erminia SCIACCHITANO, Ministère pour les biens et les activités culturels, Représentantes de l'Italie pour la Convention européenne du paysage

15 h – 15 h 20

Projet paysages vitaux en Europe centrale
M. Burckhardt KOLBMULLER, Directeur du Bureau des projets européens SALVE Consult

15 h 20–15 h 50 **DISCUSSION**

Modérateurs : **M^{me} Pavlina MISIKOVA**, Ministère de l'Environnement, République slovaque
M. Florencio ZOIDO, Directeur du Centre des paysages et territoires d'Andalousie, Espagne

Avec la participation :

- des Membres du CDPATEP et de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage
- de Représentants nationaux des ministères
- de Représentants locaux et régionaux
- de Représentants des ONG, des réseaux et des instituts de formation
- d'Experts suédois et internationaux

FIN DE LA SESSION

15 h 50 – 16 h 20 **PAUSE CAFÉ**

16 h 20 – 18 h 30 **SÉANCE DE CLÔTURE**

Présidents : **M. Enrico BUERGI**, Ancien président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Modérateurs : **M. Hugh LLEWELYN**, Directeur, Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, Royaume-Uni
M. Richard STILES, Coordonnateur du Réseau LENOTRE

16 h 20 – 17 h 30 **TABLES RONDES**

Gérer les forces motrices dans le domaine de l'évolution des paysages : quel est le rôle de la Convention européenne du paysage ? (discussion conduite par les modérateurs)

M^{me} Ruzan ALAVERDYAN, Ministre adjointe de l'Urbanisme, République d'Arménie

M. Félix BENITO MARTIN, Professeur d'urbanisme, Haute école d'art et d'architecture, Université européenne de Madrid, Espagne

M^{me} Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la commission Développement territorial durable de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

M. Gabor KISS, Représentant de la Hongrie pour la Convention européenne du paysage, ministère de l'Environnement et de l'Eau

M^{me} Diane MENZIES, Présidente de la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA)

M. Jeppe ANDERSON, Représentant de la Fondation européenne pour l'architecture du paysage (EFLA)

M^{me} Gloria PUNGETTI, Centre de Cambridge pour les paysages et populations

M. Björn RISINGER, Gouverneur adjoint, Direction du Comté de l'Administration de Skåne

M. Kees VERBOGT, Représentant des Pays-Bas pour la Convention européenne du paysage, ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments

17 h 30 – 18 h **CONCLUSIONS GÉNÉRALES DES ATELIERS**

M^{me} Ingrid SARLOV-HERLIN, Conseil européen des écoles d'architecture paysagère (ECLAS)

M. Graham FAIRCLOUGH, Association européenne d'archéologie (AEA)

Avec la coopération des présidents de chacune des sessions

18 h – 18 h 30 **ALLOCUTIONS DE CLÔTURE**

M. Valeriy SUDARENKOV, Membre de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

M. Jean-François SEGUIN, Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

M^{me} Anita BERGENSTRÅHLE-LIND, Membre du Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage (CDPATEP) du Conseil de l'Europe et Chef adjointe du département de gestion durable, Direction nationale suédoise du patrimoine

20 – 23 h **DINER OFFICIEL**

Offert par la ville de Malmö au Rådhuset, Stortorget, Malmö

Toast porté par M. Kent ANDERSSON, Conseil municipal de la Ville de Malmö

SAMEDI 10 OCTOBRE 2009

VISITE D'ETUDE

Possibilité A : Excursion d'une journée

Thème : « *Les défis des paysages urbains transfrontières (Suède – Danemark)* »

Possibilité B : Excursion d'une journée

Thème : « *Les nouveaux paysages de campagne (Suède)* »

Possibilité C : Excursion d'une demi-journée

Thème : « *Les forces motrices mondiales à l'échelon local* ».

* * *